

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2014

EXCUSÉS : S. Clauzel (procuration à D. Ithurburua) ; A. Curutcharry (procuration à B. Bidart) ; M. Indart (procuration à B. Olçomendy)

PRÉSENTS : J.M Coscarat ; MA. Haristoy ; D. Ithurburua ; L. Dumoulin ; B. Mousquès ; B. Bidart ; F. Mocho ; B. Olçomendy ; A. Gorostiague ; I. Arangoits ; E. Larre ; JB. Lambert ; Ch. Errecart ; D. Mendibil ; M. Etcheverry ; A. Juantorena ;

Lecture du précédent PV : adopté

[**1. Devis**

Assainissement : pompe de relevage, racloir à graisse à remplacer. Devis à 1 969,5€ HT (racloir) et 1 572,65 HT (pompe)

Trinquet : travaux extérieurs problèmes de sécurité. Mise en place des échafaudages.

Eglise : honoraires de Mme Joly architecte du patrimoine 9 000€ HT

Parking MSP : 41 015€ HT

ADOPTÉS

[**2. Classement de l'église:**

Lecture d'un courrier de la DRAC demandant à la Commune de se prononcer sur l'inscription en totalité de l'église au titre des monuments historiques. Après discussion sur les avantages et inconvénients de ce classement, la proposition a été adoptée.

[**3. Convention avec le CAUE**

Organisme sollicité pour obtenir du conseil pour le réaménagement du bourg. Une convention annuelle d'un montant de 1500€ nous est proposée. Madame OLMOS propose 3 axes à étudier une fois le groupe de travail constitué, à savoir : la requalification des espaces publics, la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager, et la relance de l'activité commerciale du bourg.

[**4. Convention avec le centre de gestion service santé :**

Le Centre de Gestion propose de renouveler la convention d'adhésion au Service Santé.

ADOPTÉ

[**5. Statut de la MSP :**

Après un rappel de l'état d'avancement du projet, la nécessité de constituer une structure juridique pour l'association des professionnels de santé est évoquée. Explications de Mme Dumoulin sur cette structure qui sera alors l'interlocuteur unique avec la commune et qui devrait évoluer vers une SCM afin de tendre vers une mutualisation des moyens. Réticences de certains pour changer le statut. Pour établir un bail avec une convention les statuts doivent être déposés.

L'Association des professionnels de santé est sollicitée pour s'organiser juridiquement avec une commission de travail dont les membres sont : Mesdames HARISTOY, DUMOULIN, MOUSQUES, ETCHEVERRY, Messieurs CURUTCHARRY, ITHURBURUA et BIDART

Question de Mr Lambert : Décision de Mme Foronda ? Elle se pose la question de savoir si elle pourra payer le loyer demandé. Décision également de Mr Labat en attente.

ABSTENTION 1 ; ADOPTÉ : 18

[**6. Emprunt travaux MSP :**

Ils est proposé de réaliser un emprunt de 400 000€ ou d'ouvrir une ligne de trésorerie en attendant la perception des subventions. La décision n'a pas été prise.

[**7. Subvention (Voyage d'une classe du collège public)**

Le Collège Jean Pujo organise un voyage scolaire et sollicite une participation communale de 25€ par élève. 11 enfants de Baigorri sont concernés.

ADOPTÉ

[**8. Révision et modification du PLU :**

Il convient de procéder à la modification et à la révision du PLU. 2 délibérations sont désormais nécessaires, une délibération pour la révision et une délibération pour la modification

Prise en compte de nouvelles contraintes, dont la loi ALUR. Pour fin 2015 la modification doit être lancée.

Dans un premier temps, il a été décidé d'adhérer au service urbanisme de l'APGL pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Décision également de création d'une commission d'urbanisme afin de répertorier les différentes demandes de modifications de zonage.

[**9. Motion (Intza Oxandabaratx) :**

Lecture de la motion par le Maire.

Signatures individuelles.

10. Réouverture d'un accès vers le jardin public :

Deux familles Curutcharry demandent la réouverture de l'accès de leurs propriétés au jardin public.

Vote : 1 contre, 3 abstentions, ADOPTÉ

[**11. Admissions en non-valeur :**

Il a été mentionné les difficultés de paiement au niveau des cantines, factures d'eau et d'assainissement. Cela représente environ 200€. Il a été décidé de mettre en non-valeur les sommes dues pas les personnes insolvable.

ADOPTÉ

[**12. Location terrain de rugby :**

L'US NAFARROA n'a pas obtenu cette année les subventions habituelles. Manque entre autre, la subvention lui permettant de régler la location annuelle du terrain d'entraînement . Le CM donne son accord pour payer 3980€.

S'est posé alors l'achat de ce terrain. Proposition a été faite à la propriétaire de l'achat par la commune pour un montant de 70000€, après évaluation du Service des Domaines.

ADOPTÉ

[**12. Questions diverses :**

1. Elaboration du bulletin municipal : constitution d'un groupe de travail
2. Point sur le contrat territorial
3. Maison Cuburu
4. Réunion du CCAS : présentation du contrat d'assurances complémentaires.